



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE DE PIÈCES ET DE PRESTATIONS POUR  
VEHICULES ET MATERIELS (20 LOTS) – LOT 17 : PRESTATIONS DE CHAUDRONNERIE  
ET FOURNITURE DE PRODUITS SIDERURGIQUES – SIGNATURE D'UN AVENANT DE  
TRANSFERT AVEC LA SOCIETE FRIEDLANDER BSL**

Vu la décision n° 2023\_818 en date du 12 décembre 2023, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a décidé de signer des accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des fournitures de pièces et de prestations pour véhicules et matériels, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, décomposés de la manière suivante :

Lot 1 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Renault Poids Lourds : société SAS LENS BETHUNE VEHICULES INDUSTRIELS, ayant son siège social à Lens (62300), 3/5rue Jersy Popielusko, ZI LENS NORD, pour un montant minimum de 250 000 € HT et un montant maximum de 700 000 € HT annuel,

Lot 3 : Fourniture de pièces et de prestations équivalentes à l'origine pour tout type de véhicules : société AUTODISTRIBUTION SMAG, ayant son siège social à Beuvry (62660), PA du Moulin, Impasse des 4 vents, pour un montant minimum de 200 000 € HT et avec un montant maximum de 550 000 € HT annuel,

Lot 4 : Fourniture et entretien de pneumatiques poids lourds agricoles et de génie civil : société LA MAISON DU PNEU – SAS MONFROY MONCHY, ayant son siège social à Béthune (62400), 317 rue d'Aire, pour un montant minimum de 80 000 € HT et avec un montant maximum de 240 000 € HT annuel,

Lot 6 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Faun/ PB Environnement : société FAUN ENVIRONNEMENT, ayant son siège social à Guilhaersland-Granges (07500), 625 rue du Languedoc, pour un montant minimum de 25 000 € HT et avec un montant maximum de 150 000 € HT annuel,

Lot 7 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Semat – Zoeller : société SEMAT SA, ayant son siège social à La Rochelle (17028), 335 avenue Jean Guiton, pour un montant minimum de 8 000 € HT et avec un montant maximum de 50 000 € HT annuel,

Lot 9 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Gillard, : société G.GILLARD SAS, ayant son siège social à Bois-le-Roi (77590), Z.A rue des Peupliers, pour un montant minimum de 2 000 € HT et avec un montant maximum de 40 000 € HT annuel,

Lot 10 : Fourniture de pièces équivalentes à l'origine pour tout type de bennes à ordures ménagères et de leurs équipements : société PROPIDIS S.A.S, ayant son siège social à Cournon d'Auvergne (63800), 12 rue Jean Mermoz, pour un montant minimum de 10 000 € HT et avec un montant maximum de 70 000 € HT annuel,

Lot 11 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Marrel Palfinger : société EDHD SAS HYDROMAINTENANCE, ayant son siège social à Cappelle-la-Grande (59180), 3 rue Vanywaede, pour avec un montant minimum de 35 000 € HT et avec un montant maximum de 150 000 € HT annuel,

Lot 12 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Hiab Multilift : société SAS CARROSSERIE VIVIER, ayant son siège social à Arras (59180), 10 rue Copernic, pour un montant minimum de 5 000 € HT et avec un montant maximum de 50 000 € HT annuel,

Lot 17 : Prestations de chaudronnerie et fourniture de produits sidérurgiques : société ACTRI SA, ayant son siège social à Noeux-les-Mines (62290), ZI n°1, rue Cugnot, pour un montant minimum de 60 000 € HT et avec un montant maximum de 190 000 € HT annuel.

Considérant que le marché a été notifiée le 31 janvier 2024,

Considérant qu'en raison d'une dissolution d'activité et d'un transfert ayant fait l'objet d'une publication au journal officiel sous la référence L24087497 en date du 1er mars 2024, la société ACTRI a transféré son activité à la société FRIEDLANDER BSL, ayant son siège social à Aix-en-Provence (13100), Parc de Pichaury, 550 rue Pierre Berthier,

Considérant que la société FRIEDLANDER BSL présente toutes les garanties et capacités techniques, professionnelles et financières requises pour poursuivre l'exécution de l'accord-cadre,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de signer un avenant de transfert de l'accord-cadre de la société ACTRI vers la société FRIEDLANDER BSL, applicable rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

### **Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant de transfert de marché avec la société FRIEDLANDER BSL, ayant son siège social à Aix-en-Provence (13100), Parc de Pichaury, 550 rue Pierre Berthier, avec prise d'effet à compter du 1er mars 2024 en raison de la dissolution d'activité et le transfert de la société ACTRI ayant son siège social à Noeux-les-Mines (62290), ZI n°1, rue Cugnot, initialement titulaire de l'accord-cadre ayant pour objet des fournitures de pièces et de prestations pour véhicules et matériels.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **..7. AOUT 2024**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **- 7 AOUT 2024**

Et de la publication le :  
**- 7 AOUT 2024**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**